

**COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Association «Collectif Quicury, prenons soin de notre territoire» qui se sont tenues le
Vendredi 3 avril 2026 à 19h30 - Salle des fêtes de Sarcey (69490)**

Émargement à l'entrée des personnes présentes après contrôle et régularisation du paiement des cotisations.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est ouverte à 19h30, en présence de 64 adhérents et 44 pouvoirs d'adhérents à jour de leur cotisation en 2025 et 2026.

SOMMAIRE

1 -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport Moral

- A. Hommage à Bernard Gilardon
- B. Que signifie « Aménagement du territoire » ?
- C. Respect de la nature, du vivant et des terres agricoles
- D. Préservation et amélioration de l'environnement

Rapports d'Activités :

Groupe juridique

- A. Les actions :
 - SCOT du Beaujolais
 - SCOT de l'Ouest Lyonnais
 - Courrier aux élus de la COR concernant un éventuel PLUi
- B. Les procédures :
 - Requête contre les modifications des PLU de VINDRY-SUR- TURDINE
 - Recours gracieux contre le permis de construire accordé à l'entreprise PETIT à La Croisette
- C. Conclusions et perspectives

Groupe Biodiversité

- A. Objectifs
- B. Actions
- C. Repérage de la faune des bâtiments
- D. Alerter
- E. Actions et projets 2026

Groupe Santé-Environnement

- A. Les actions
- B. Appel à bénévoles

Groupe Communication

- A. Fonctionnement
- B. Supports de communication
- C. Les objectifs
- D. Les actions
- E. Les partenariats
- F. Actions et projets 2026

Groupe Alternatives

Trois axes de travail

- A. Participation au Conseil de Développement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- B. Participation au Projet alimentaire Territorial du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- C. Projet de Ferme Publique Intercommunale
 - a. Utopie
 - b. Actions

Rapport Financier

2 -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

3 – RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL 2025

Ce rapport moral a pour objectif de présenter le bilan de l'année écoulée et les orientations à venir.

A - Hommage à Bernard Gilardon

Le 18 octobre 2025, Bernard GILARDON décédait à la suite d'une maladie foudroyante. Il laisse derrière lui le souvenir d'un homme toujours prêt à défendre ce territoire qu'il connaissait par cœur. Ses interventions publiques étaient toujours pertinentes et il prenait plaisir à parler de la Terre et du monde Paysan. Il se reconnaissait dans le combat que mène Quicury car il avait lui aussi le sens de l'intérêt général. Bernard avait été confronté à l'expropriation sous prétexte d'intérêt public (BOIRON).

Nous voudrions aujourd'hui lui rendre hommage. Bernard restera une référence pour bon nombre d'adhérents de Quicury.

B -« Aménagement du territoire »

Une vue d'avion montre l'ensemble des terres agricoles promises à l'artificialisation lors du projet du Syndicat Mixte **d'Aménagement** et de Développement De l'Ouest Rhodanien (SMADEOR).

L'**aménagement** est ici la transformation de terres agricoles en zone artificialisée couverte d'entrepôts logistiques avec destruction de la flore et la faune présentes.

La loi impose des compensations en cas de destruction de l'environnement mais les scientifiques ont montré que ces compensations ne remplacent pas les destructions. Il est donc préférable d'éviter et de préserver.

C - Respect de la nature, du vivant et des terres agricoles

En 2019, Mr Maillot, préfet du département du Rhône, prévenait : "*penser ménager plutôt qu'aménager*".

Pour Quicury l'aménagement doit se faire dans le respect de la nature, du vivant et des terres agricoles. Pour améliorer l'environnement, on peut par exemple :

- planter des arbres en villes,
- favoriser la conversion en bio des terrains situés sur les zones de captage de l'eau de consommation,
- réaménager des retenues collinaires pour préserver la fonction biologique des rivières.

D - Préservation et amélioration de l'environnement

La loi constitutionnelle précise dans l'article 2 de la Charte de l'Environnement que « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». C'est selon ces deux principes que sont menées nos activités.

Nous avons donc la responsabilité de préserver un monde qui ne mette pas en danger l'existence de l'homme et pour cela adopter le principe de précaution. Préserver ce qui existe et si possible l'améliorer. C'est selon ces deux principes que sont menées nos activités

Vote du rapport moral :

Vote pour : 108

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2025

Rapport du groupe Juridique

A – Les actions

1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du BEAUJOLAIS

Le dossier d'enquête publique comportait 1500 pages - 3 commissaires-enquêteurs. Nous avons déposé des contributions et un recours gracieux le 22/08/2025 pour :

- absence d'amélioration dans les prescriptions concernant les espaces de biodiversité;

- absence de prise en compte de la réserve n°2 de la commission d'enquête publique et des engagements pris par le Syndicat Mixte du Beaujolais,
- Illégalité de laisser aux PLU la décision de délimiter les réservoirs de biodiversité,
- Fuseau de corridors écologiques manquant,
- Carte de trame verte et bleue inexacte,
- Illégalité du SCoT du fait de sa propre incohérence quant à son objectif de renforcer l'autonomie alimentaire.

Notre recours a été rejeté le 08/10/2025 par le président du Syndicat Mixte Beaujolais, Pascal RONZIERE.

2. SCoT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)

Le dossier d'enquête publique comportait 1492 pages - 1 commissaire-enquêteur.

Nous avons :

- déposé une contribution sur des questions d'agriculture et d'alimentation, les préconisations n'étant pas à la hauteur des enjeux affichés,
- posé une question concernant la biodiversité : pourquoi n'étaient pas imposées des compensations pour l'arrachage de haies ?
- rappelé que si "les agriculteurs et exploitants forestiers peuvent être acteurs de la préservation de la qualité environnementale et paysagère et de la protection contre les nuisances et risques naturels", ils en ont également le devoir selon l'article 2 de la loi constitutionnelle
- demandé pourquoi un corridor surfacique d'importance régional n'apparaissait pas sur les cartes du SCoT

3. Courrier aux élus de la COR concernant les risques liés au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) du 30 Mai 2025

Ce courrier adressé nominativement aux 471 conseillers municipaux et maires des 31 communes de la COR était destiné à leur partager la position de QUICURY au sujet d'un éventuel PLUi regroupant toutes les communes. Quicury estime que la démocratie y perdrait car les dossiers seront plus difficiles à appréhender par le public et à contester juridiquement, tout comme les SCoT.

Si la COR adopte un PLUi, une simple commission pourrait affecter le Val de Turdine aux zones d'activités et réserver le tourisme et l'agriculture aux deux autres territoires, soit au nord du Col des Sauvages et à la vallée d'Azergues

B – Les procédures

1 Requête contre les modifications du PLU de VINDRY-SUR- TURDINE

Nous avons déposé un recours gracieux le 13/02/2024 contre des modifications du PLU approuvées par une délibération du 28/11/2023. Ce recours ayant été rejeté implicitement le 14/04/2024, nous avons déposé une requête au tribunal administratif de LYON le 13/06/2024. En effet, bien que déclarées « annulées » lors d'une réunion publique et auprès du commissaire enquêteur par le maire, des modifications restaient présentes dans le document graphique en vigueur voté le 28/11/2023. Notre requête visait également à faire annuler la diminution d'une distance d'inconstructibilité à proximité d'une exploitation agricole de St Loup, de 100m à 50m.

Le 06/02/2026, le Tribunal Administratif nous notifiait sa décision de rejet concernant notre demande sur la distance d'inconstructibilité mais reconnaissait par ailleurs le fondement de nos demandes concernant ce que le TA a nommé «des erreurs matérielles». Nous considérons pour notre part que ces erreurs résultaient d'une fraude précédée de fausses déclarations faites lors de l'enquête publique au commissaire enquêteur et au public.

Néanmoins, la mairie de VINDRY a depuis fait procéder aux corrections sur le PLU graphique en vigueur.

Le Collectif QUICURY a décidé de faire appel de la décision du TA sur le rejet de notre demande concernant la distance d'inconstructibilité.

2 Recours gracieux contre le permis de construire accordé à l'entreprise PETIT à la Croisette (VINDRY-SUR- TURDINE)

Le 28/11/2023, une délibération changeait le statut de ce terrain qui passait d'agricole à industriel. Un permis de construire a été accordé le 29/10/2024 mais n'a été affiché sur le terrain que fin décembre 2025. Il ne respecte pas les éléments végétaux et le cabanon protégés par le PLU en vigueur. Nous avons déposé un recours gracieux le 15/01/2026 mais la loi sur le délai de recours contre les décisions d'urbanisme a été modifiée en novembre 2025 sans que nous le sachions. Notre recours gracieux était donc caduc. Les travaux n'ont cependant pas commencé car la modification du PLU du 28/11/2023 n'est pas définitive. Nous nous réservons la possibilité de contester cette décision devant la Cour administrative d'appel.

C – Les perspectives

COR : les nouveaux conseils municipaux seront tous prochainement appelés à voter POUR OU CONTRE le transfert de compétence de leur PLU à la communauté de communes pour l'élaboration d'un PLU intercommunal. Pour information, courant 2025, des enquêtes publiques ont eu lieu concernant l'élaboration du PLU de VINDRY-SUR-TURDINE et sur la révision du PLU de TARARE. Ces procédures seront a priori poursuivies même si le transfert de compétence vient à être acté car la mise en place du PLU intercommunal prendra au minimum 5 à 6 ans.

Nous appelons chaque adhérent de Quicury à la vigilance concernant la décision de son conseil municipal et nous nous invitons à participer aux enquêtes publiques.

Rapport du groupe Biodiversité

A - Nos objectifs :

1. **Sensibilisation et Formation** : en proposant des événements pour faire connaître et mieux défendre notre environnement, sa biodiversité et ses écosystèmes,
2. **Etudier** la faune des bâtiments : repérer les gîtes potentiels ou avérés et enregistrer les données de repérage + Analyser les études environnementales existantes
3. **Alerter** les institutions et les constructeurs quand on constate la destruction d'espaces naturels, de gîtes de la faune sauvage des bâtiments, dont les espèces protégées dans les projets d'aménagement,.... Nous sommes en lien avec le groupe juridique sur ce point.
4. **Rencontrer** les acteurs locaux du territoire qui agissent sur la qualité et l'amélioration de la nature et la biodiversité : ACROSA, APME, ASPAS (Association de Protection des Animaux Sauvages), SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine), FNE, LPO...

B -Actions

1 - le 1er février 2025 nous avons organisé une sortie sur les zones humides avec Thibault Duret, écologue, dans le cadre de la journée mondiale des Zones Humides. Grand succès et nous avons dû refuser du monde. Thibault nous a expliqué le rôle primordial des zones humides et leur fonctionnement, les plantes et la faune inféodée

2 - le 24 mai 2025 : suite à ce succès et pour sensibiliser un plus large public à une meilleure saison, nous avons organisé, en coordination avec l'APME (Amis de la Protection des Monts d'Eole de Joux) et ACROSA, une sortie conviviale aux sources de la Turdine. Cette sortie était labellisée Fête de la Nature (OFB). Depuis l'aire de loisirs de St Cyr de Valorges, nous sommes allés découvrir, toujours avec Thibault, la tourbière de Valorges, la zone humide de compensation de l'A89 (Joux), la pinède tourbeuse et 2 prairies humides.

3 - Forêt-jardin de Sarcey : ce terrain pour lequel nous allons prochainement signer un contrat d'utilisation avec les propriétaires nous permettra d'organiser des actions à destination du public. Opérations en cours : débroussaillage, agrandissement d'une mare, taille des arbres fruitiers...

C - Repérage de la faune des bâtiments :

Nous avons recensé les gîtes potentiels d'oiseaux et chauve-souris sur les bâtiments de Pontcharra s/Turdine. Ces observations ont été enregistrées sur Naturalist (site de science participative) ce qui permettra aux naturalistes de les voir.

Nous avons écrit à la mairie de Vindry pour les informer de nos observations et leur proposer une action de sensibilisation auprès de leurs concitoyens, comme la confection de nichoirs à hirondelles avec les écoles et les habitants volontaires. Cette proposition a reçu une fin de non recevoir de la part du DGS et nous les avons donc relancés. Nous leur avons par ailleurs signalé la destruction de nids d'hirondelles suite à des travaux d'isolation extérieure sur un bâtiment et leur avons rappelé l'obligation légale qu'ils ont de veiller à la non-destruction de la faune et la flore protégées lors des demandes d'autorisation de travaux ou des Permis de Construire.

Cette année, nous allons recenser la faune des bâtiments sur, au moins, la commune de Joux et continuer nos observations à Pontcharra.

D - Alerter :

Nous avons également recensé des gîtes potentiels ou avérés sur des bâtiments de Tarare qui vont faire l'objet de travaux et nous sommes en relation avec la mairie de Tarare et l'aménageur qui les réalise.

Pour rappel, lors du dépôt des permis de construire, nous étudions les enquêtes environnementales réalisées en amont ou nous demandons que ce soit fait si ce n'est pas le cas. Nous envoyons systématiquement nos courriers en

copie aux mairies et à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

E - Actions et Projets 2026 :

- 1- Alertés par une adhérente, des membres de Quicury ont effectué le sauvetage d'amphibiens au lieu-dit Le Plat du-Mont à St Forgeux.
- 2- Dans le cadre de la Fête Nationale de la Nature, nous vous proposons 1 sortie botanique le lundi 25 mai de 14h à 16h30 à St Forgeux avec Thibault Duret. Inscription obligatoire.
- 3- Dans le cadre des Semaines de l'Environnement de la CCPA, nous proposons une sortie FAMILLES le 30 mai toute la journée : découverte des plantes sauvages et réalisation d'un herbier photographique. Inscription obligatoire.
- 4- Poursuite de l'inventaire de la faune des bâtiments sur le territoire
- 5- Forêt-Jardin : continuer l'entretien et envisager des actions à destination des adhérents et du public. Achat envisagé d'une tondeuse débroussailluse.

Rapport du groupe Santé-Environnement

Le groupe Santé Environnement a été réactivé lors de l'Assemblée Générale 2025 et souhaite se documenter et agir sur l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé des êtres vivants dans le Val de Turdine.

A - Actions 2025 :

1- Recherches documentaires :

Chacune a lu un livre, puis en a partagé le contenu avec le groupe, afin de proposer des thèmes à aborder :

- L'histoire de l'alimentation, 10.000 ans d'impact sur la santé et l'environnement
- La présence de polluants, médicaments, pesticides, préfaces dans l'environnement et leur impact sur le vivant
- L'histoire de la destruction des environnements depuis l'entrée dans la modernité industrielle, critiques et contestations
- Un écrit poétique et scientifique sur les arbres.

2- Choix du thème de l'année :

Nous nous sommes intéressées aux arbres et ceci en lien avec le constat que sur le territoire du Val de Turdine, l'abattage d'arbres adultes est conséquent.

Notre travail nous a permis de concevoir et d'adresser un courrier à tous les maires intitulé : "Pour une véritable politique de protection des arbres".

3- Visites de sites pollués du territoire en vue de les répertorier :

- extérieur du site de la station d'épuration de Tarare où se trouve une des 2 anciennes usines d'incinération,
- site de la seconde ancienne usine d'incinération arrêtée depuis 2005
- site de l'ancienne décharge appelé le dépotoir
- ruisseau du Tullin qui prend sa source au-dessus de l'étang de Saint-Marcel, pollué en aval par les lixiviats de l'ancien dépotoir qui lui donnent sa couleur orange

B – Appel à bénévoles :

Nous recherchons de nouveaux actifs pour faire perdurer ce groupe en 2026

Rapport du groupe Communication

A – Fonctionnement

- Une dizaine d'actifs
- Une réunion tous les 2 mois environ
- Sous-groupe de 5 personnes « comité de rédaction »
- Création du sous-groupe évènement/logistique pour organiser la participation du collectif aux évènements

B - Les supports de communication :

- Site internet : <https://quicury.org/>
- Facebook : Quicury
- Instagram : Quicury69

C – Nos objectifs :

- Relayer les actions du collectif
- Sensibiliser et informer les adhérents, le public, les élus (support, expo, évènements...)
- Représenter le collectif lors des réunions publiques ou sur invitation

- Représenter le collectif lors d'évènements extérieurs

D – Actions :

Informations à destination des adhérents et sympathisants :

- 3 lettres infos
- 3 flashs info
- Campagne d'adhésion
- Recherche de bénévoles

Participation à des événements et rencontres tous publics :

- 12/01/2025 : Soirée ciné-débat « L'Usage du Monde » Tarare
- 30/01/2025 : Conférence interactive organisée par Couleur Café Tarare : « Les enjeux environnementaux dans le secteur de Tarare ».
- 01/02/2025 : Sortie organisée par le groupe Biodiversité : « A la découverte des zones humides » - Sarcey -
- 12/03/2025 : Manifestation de soutien à l'OFB
- 04/04/2025 : Assemblée Générale à Sarcey
- 24/05/2025 : Événement nature « Aux sources de la Turdine » dans le cadre de la Fête de la Nature
- 07/09/2025 : forum des associations à Sarcey
- 09/09/2025 : portes ouvertes à l'AMAP de Tarare
- 20/09/2025 : journée ACROSA à La Charles
- 27/09/2025 : Festival Tram-train à Courzieu (Collectif Ecomobilité)

Participation à des réunions d'instances locales :

- CCPA : Communauté de Communes Pays de l'Arbresle
- SOL : Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- COR : Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Coordination Mines : échanges sur les prospections de mines menées par la Compagnie d'Exploration de la Brévenne-CEB.

Adhésion à d'autres associations :

- FNE : France Nature Environnement
- LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
- ASPAS : Association de Protection des Animaux Sauvages

F - Actions et Projets 2026 :

- 09/01/2026 : Conférence de Gilles Escarguel à Tarare « Climat, biodiversité, agriculture, santé : Comment tout est lié ? »
- 19/01/2026 : Campagne mail auprès de toutes les listes inscrites aux municipales « une ferme intercommunale, un projet d'avenir pour notre territoire »
- 31/01/2026 : soirée de restitution des Cahiers de doléances aux Olmes
- 01/02/2026 : campagne d'envoi des reçus fiscaux 2025
- 24/02/2026 : lettre info n°58
- 18/03/2026 : Convocations et invitation à l'AG : adhérents, sympathisants, presse et élus
- 03/04/2026 : nouveaux T-shirts
- Poursuite des réflexions et travaux pour mettre en place un site internet plus simple à maintenir, plus facile à alimenter, en lien avec les réseaux sociaux

Rapport du groupe Alternatives présenté par Alain Chizat et François Robert

Le groupe Alternatives comprend 15 personnes qui travaillent autour de 3 axes de travail :

A - La participation au Conseil de Développement au niveau du SOL

B - Le Projet alimentaire Territorial au niveau du SOL également

C - L'étude du Projet de Ferme Publique Intercommunale. (le groupe s'est réuni 4 fois en 2025)

Il est important de rappeler que l'Intérêt à Agir de l'association concerne les 17 communes du bassin versant de la

Turdine, lui-même étalé sur 2 EPCI (la COR et la CCPA) soit un territoire de 30 000 habitants.

Notre territoire dépend aussi de 2 SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) : le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) dans lequel on dénombre 4 communes et le SMB (Syndicat Mixte du Beaujolais) avec 13 communes.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais dispose d'un Conseil de Développement ouvert à la société civile à la différence du Scot du Beaujolais qui dispose d'un Conseil de Développement ouvert aux élus uniquement.

A - Participation au Conseil de Développement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Le Conseil de Développement est une PPA (Personne Publique Associée) au même titre que la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Ce Conseil a donc un poids dans les prises de décisions d'où l'importance d'y siéger.

B - Participation au Projet alimentaire Territorial du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)

Le projet alimentaire territorial (PAT) fait partie du Conseil de Développement et a l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation.

Pour Quicury, cette question de l'alimentation est apparue comme un enjeu fort sur le territoire et Quicury a d'ailleurs signé la charte de partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Cette charte s'articule autour de 5 grands axes :

- 1-Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles en préservant l'usage du foncier agricole,
- 2- Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée répondant aux enjeux des changements climatiques et préserver les ressources alimentaires du territoire,
- 3- Structurer des filières agricoles et alimentaires de proximité en développant des dynamiques collectives pourvoyeuses d'emplois. Sécuriser un approvisionnement de qualité dans les cantines,
- 4- Sensibiliser, informer les citoyens sur les enjeux agricoles alimentaires et climatiques,
- 5- Animer et coordonner le Projet Alimentaire Territorial, développer des coopérations infra et supra territoriales pour construire un système alimentaire déterritorialisé.

Si l'approvisionnement de la restauration collective des écoles publiques (maternelle et primaire) relève de la compétence des communes, l'alimentation n'est pas encore une compétence propre des collectivités. Il s'agit pourtant bien d'un sujet qui touche à tous les domaines comme par exemple :

- Le foncier agricole mis sous la pression de l'urbanisation croissante alors que nous avons besoin de surface agricole utile (SAU),
- L'environnement : les pratiques agricoles ont un impact sur l'environnement, et par conséquent sur notre santé.

Le groupe Alternatives de Quicury se concentre sur la production alimentaire locale depuis sa création et aujourd'hui plus particulièrement sur l'approvisionnement des cantines scolaires et des Ehpad, en accord avec la loi EGALIM qui s'applique depuis le 1er janvier 2022.

La question est surtout la relocalisation de l'alimentation. C'est pourquoi le groupe Alternatives a décidé de proposer aux élus un projet de Ferme Publique Intercommunale sur le Val de Turdine.

C- Projet de Ferme Publique Intercommunale

Le groupe Alternatives réfléchit et soumet des projets aux élus.

a – Utopie

Le projet de Ferme publique intercommunale est un projet très politique et pour rester très optimistes, nous vous proposons de nous projeter dans le futur.

« Nous sommes en mai 2030, les présidents de la CCPA et de la COR inaugurent en grande pompe la 1ère Zone d'Activité Agricole de France sur les terrains de l'ex SMADEOR (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Ouest Rhodanien) requalifiées en terres agricoles.

Cette zone entièrement dédiée à l'agriculture comprend :

- *une ferme intercommunale composée d'une zone de maraîchage en plein champ et une zone sous serre, d'une cuisine centrale, d'une conserverie et d'une unité de compostage. La ferme est destinée à alimenter les écoles primaires publiques, les crèches, les Ehpad et les personnes dépendantes du val de Turdine.*
- *Des espaces de formation (maraîchage, arboriculture)*

- Un espace pédagogique et d'information
- Un tiers lieu agricole
- Une maison des associations agricoles »

b – Actions

Sachant que les terres du SMADEOR redeviendront terres agricoles, le groupe Alternatives de Quicury a relancé dès 2025 un projet mis en sommeil, celui d'une ferme agricole intercommunale. Le groupe envoie un 1^{er} courrier aux élus du val de Turdine afin de les sensibiliser sur ce projet. La lettre d'info de Quicury de décembre 2025 informe les adhérents et sympathisants du Collectif de cette initiative.

Continuons l'utopie : « Ee 2026, le groupe Alternatives a conçu un livret pédagogique sur les fermes agricoles communales/intercommunales à destination des élus. Armé de ce livret, le groupe a rencontré des élus pour leur exposer et discuter avec eux du projet. Enfin, à la fin de l'année 2026, Quicury a organisé une journée spéciale ferme intercommunale avec des conférences-débats avec les élus porteurs d'un projet similaire. »

La même année (2026), la mairie LR de Caluire et Cuire (43 000 hab) a inauguré une cuisine centrale et une ferme municipale de 6.5 hectares prévue pour servir 2 500 repas par jour. Entre l'officialisation du projet par le conseil municipal (décembre 2020) et l'inauguration, il aura fallu à peine 5 ans pour tout boucler.

Cette dernière réalisation fait suite à toute une série de créations de fermes communales dans le département : Chaponost (mairie divers droite), le Val d'Oingt (ex-écologiste), la métropole de Lyon (écologiste).

En septembre 2025, certaines de ces villes (Caluire et la métropole) ont créé le **Réseau national des fermes publiques** qui a pour vocation d'aider les collectivités à se lancer dans la production agricole, essentiellement dans le but d'approvisionner leur restauration scolaire.

Ne désespérons donc pas. Patrice Verchère, président de la COR, fait le bilan à mi-mandat et cite dans les projets la ferme de Saint-Romain-de-Popey et la question alimentaire « [...] la COR a la volonté de maintenir une agriculture sur ce secteur [Val de Turdine]. Avec la forte affluence de nouveaux arrivants, qui ont parfois davantage de moyens, le risque est que certains agriculteurs qui partent à la retraite vendent au plus offrant, et que leur corps de ferme et leur terrain ne soient plus pour l'agriculture mais pour le loisir. Et cela pose un problème. Il faut que nous soyons autonomes au niveau alimentaire, et le rôle des collectivités est aussi d'accompagner cette transition, ce que nous faisons en partenariat avec la chambre d'agriculture. » .

Référence : <https://www.ouestrhodanien.fr/mi-mandat-patrice-verchere-fait-le-bilan/>

Vote du rapport d'activités :

Vote pour : 108

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER 2025 et BUDGET PREVISIONNEL 2026

Vote du rapport financier :

Vote pour : 108

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2 -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée Générale Extraordinaire s'ouvre à 21h30. Elle a pour but de modifier les statuts en ajoutant les communes d'AFFOUX et SAINT GERMAIN-NUELLES dans nos intérêts à agir puisque ces communes font partie du bassin versant de la Turdine.

Il est procédé au vote à main levée. La modification des statuts est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement du Conseil d'Administration

Franck ORTOVENT, Florence SUBRIN-DODILLE et Claire GATTET présentent leur démission.

Membres sortants qui se représentent : Alain CHIZAT, Gilles VIGNON, Pierre-Olivier CHARPENET

Les cinq autres membres du conseil d'administration déjà élus se représentent : Nadia DEBRABANT, Isabelle ROCCATI-BOSCH, Clément ROUX, Valérie FRANCE, Robert LHOMME

Trois candidats se présentent : Céline COQUARD, Rémy WEINMANN, Jean-Christophe BACCONNIER.

Vote à main levée pour les trois administrateurs sortants et se représentant, les cinq administrateurs déjà élus et se représentant et les 3 candidats : tous sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

Le nouveau CA est donc composé comme suit :

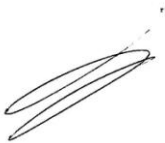
Pierre-Olivier CHARPENET, Alain CHIZAT, Nadia DEBRABANT, Valérie FRANCE, Robert LHOMME, Clément ROUX, Isabelle ROCCATI-BOSCH, Gilles VIGNON, Céline COQUARD, Rémy WEINMANN, Jean-Christophe BACCONNIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45. S'en suit un moment de convivialité autour d'un pot de l'amitié et de tables rondes pour chaque groupe d'activités.

Fait à Sarcey, le 18 mai 2026

Coprésidente

Valérie France



Trésorière

Céline COQUARD



Secrétaire

Isabelle ROCCATI-BOSCH

